

PREREQUIS :

DUREE : 1 JOUR (7 HEURES)

MODALITE D'EVALUATION : QCM DE FIN DE STAGE

OBJECTIFS :

Bien qu'obligatoire dès 250 salariés, la mise en place d'un référent handicap est possible et recommandée dans toutes les structures. Quel est son rôle ? quelles missions lui sont confiées ? Nous vous proposons de le découvrir et d'échanger à travers cette formation.

1. CONTEXTE ET NECESSITE

- Loi du 05 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel »
- Mise en place dans l'entreprise : quelles possibilités
- Spécificités selon l'effectif de l'entreprise

2. ENJEUX

- A court terme
- A long terme
- Relations avec la direction
- Relations avec les salariés

3. MISSIONS DU REFERENT

- Politique du handicap dans l'entreprise : coordonner sa création, sa mise en œuvre, assurer le suivi
- Recrutement, intégration des personnes en situation de handicap
- Accompagnement des collaborateurs en poste
- Sensibilisation et communication dans l'entreprise

4. COLLABORATION DU REFERENT AVEC LE CSE

5. CAS PRATIQUES